

Service Départemental
D'Incendie et de Secours
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 ABYMES
☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

DELIBERATION N°2020/3001-03

Objet : PLAN D'EQUIPEMENT 2020

L'an deux mil vingt et le 30 janvier à 09 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabert MICHELY, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 22 janvier 2020.

Conseil d'Administration du SDIS Séance du 30/01/2010			
Membres du CASDIS			
	Nom	Prénom	Fonction
	GUSTIN	Philippe	Préfet
	BOREL-LINCERTIN	Josette	Présidente du Conseil Départemental
	HANI	Sabry	Directeur de cabinet du préfet
Représentants du Conseil Départemental			
Titulaires		Fonction	
	ABAILLE	Aurélien	
x	ANSELME	Jacques	2 ^{ème} vice-président
	BAJAZET	Clodomir	1 ^{er} vice-président
	BENIN	Justine	
x	DAN	Juliana	
x	ERDAN	Nicole	
	GALANTINE	Louis	
	LERUS	Chantal	
x	MICHELY	Fabert	Président du CASDIS
	SIGISCARD	Marcel	
Suppléants		Fonction	
	BAJAZET	Claudine	
	BERNARD	Marlène	
	DARTRON	Jean	
	DULAC	Daniel	
	ETZOL	Maryse	
	MORNAL	Blaise	
	RAUZDUEL	Rosan	
	ROBERT-LAMPONI	Baptistia	
	RODES	Brigitte	
	SAINT-SAUVEUR	Marie-Chantal	

Présents		Représentants des communes	
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction
x	LOUIS-CARABIN	Gabrielle	
	MARC-MATHIASIN	Jeanny	
x	MAGLOIRE	Claude	3 ^{ème} vice-président
	DESSOUT	Justin	
x	DELUMEAU	Claudel	
Suppléants			
x	VAIRAC	Charles	
	LEOGANE	Jacky	
	HIRA	René	
	MANCHE	Molière	
Titulaires		Membres avec voix consultatives	
x	RAMASSAMY	Eric	Payeur Départemental
	BISSAINTHE	Gilles	Président UDSPG
x	JERPAN	Tony	Médecin chef du SDIS
	DOLLIN	Tony	Représentants des SPP officiers
x	BALLET	Charles	Représentant FO
	ABDOUL	Achille	Représentant des SPV Officiers
x	BOULON	Luc	Représentant des SPV Non Officiers
Suppléants			
x	ZOU	Jocelyn	Représentant FO
	BAJAZET	Siegfried	Représentant des SPV Officiers
	QUERIN	Yveline	Représentant des SPV Non Officiers
	ROSPART	Steed	Représentant des SPP Officiers
Y assistaient			
x	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
x	LEVIF	Jean-Paul	DDA
x	MARC	Corinne	Chef GAF
x	GUSTARIMAC	Philippe	Chef GIL
x	CHARBONNE	Dominique	Chef du service secrétariat de Direction
x	RILCY	Mario	Chef du service Finances
x	BRUDEY	Guillaume	Chef GFS
x	FIRMIN	Cindy	Chef du service juridique

Secrétaire de séance : M. Claude MAGLOIRE, 3^{ème} vice- président

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe n°2019/2911-01 du 29 novembre 2019 fixant les contributions communales pour l'exercice 2020,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Adopte le programme d'équipement pour l'exercice 2020 présenté par opération comme suit :

objet de la dépense	Nbre	Art.	Intitulé de la ligne budgétaire	Demandes 2020	stade BP 2020
VSAV	4	21561	matériels mobile d'incendie et de secours	400 000,00 €	400 000,00 €
FPTL	1			280 000,00 €	280 000,00 €
Véhicule de spécialités (PLG,...)	1			120 000,00 €	120 000,00 €
VSR (CIS Sainte Rose)	1			220 000,00 €	220 000,00 €
VNM 130 CV (scooter des mers)	2			27 600,00 €	13 800,00 €
TOTAL				1 047 600,00 €	1 033 800,00 €
EPI	1	21562	matériels non mobile d'incendie et de secours	400 000,00 €	400 000,00 €
Matériels des spécialités(mise à niveau)	1			40 000,00 €	40 000,00 €
EPI TYPE3 (RCH-RAD)	30			3 000,00 €	3 000,00 €
EPI TYPE 1 (RCH-RAD)	2			5 600,00 €	5 600,00 €
Paires de Bottes CHIMIQUES	5			450,00 €	450,00 €
Surbottes				560,00 €	560,00 €
GANTS BUTILIE NOIR (petite taille				100,00 €	100,00 €
TOTAL				449 710,00 €	449 710,00 €
tuyaux		21568	autres matériels d'incendie et de secours	30 000,00 €	29 873,84 €
ARI (bâti, masques, accessoires,...)				50 000,00 €	50 000,00 €
Détecteurs RCH	2			1 600,00 €	1 600,00 €
Matériels divers				2 000,00 €	
Remise en état de 4 MPR				18 000,00 €	
Dosimètres neutrons	3			4 632,00 €	4 632,00 €
Matériel d'identification : spectromètre				8 500,00 €	8 500,00 €
Dépenses d'achats de matériel et outillages autres(Orsec)				66 000,00 €	
Petit matériels d'incendie et de secours				120 000,00 €	
Banc de contrôle				40 000,00 €	
TOTAL				340 732,00 €	94 605,84 €
Acquisition du petit outillage		21571	Ateliers		18 000,00 €
TOTAL				- €	18 000,00 €
Moteur hors bord de 40 CV (BLS SAV)	1	21578	dépenses d'achats de matériel et outillages autres	3 700,00 €	3 700,00 €
Acquisition de l'outillage spécialisé				35 000,00 €	35 000,00 €
Acquisition du petit outillage				17 000,00 €	
Acquisition de compresseurs ARI	2				50 500,00 €
TOTAL				55 700,00 €	89 200,00 €
VTU 4x4 (1 CIS /an) double cabine	2	2182	dépenses pour l'acquisition de matériels de transport	70 000,00 €	
Minibus	1			20 000,00 €	
TOTAL				90 000,00 €	
Renouvellement poste de travail informatique		2183	Dépenses pour l'acquisition de matériels informatiques	100 000,00 €	50 000,00 €
Renouvellement réseau informatique				100 000,00 €	
SYSTEM - serveur					100 000,00 €
Renouvellement matériel ANTARES				100 000,00 €	
réseau				100 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL				400 000,00 €	200 000,00 €
Mobilier (Accord-cadre SDIS971018)		2184		300 000,00 €	


Aménagement du VPC (meubles, 2 ordi portables SITAC, 1 portail web, électricité, peinture, écrans, onduleur, connexion, remorque)		dépenses pour l'acquisition de matériel de bureau et mobilier	10 000,00 €	
Horloges pour les salles opérationnelles	4		80,00 €	
1 TABLEAU MAGNETIQUE A 3 PANS	1		800,00 €	
TOTAL			310 880,00 €	
TOTAL GENERAL			2 694 622,00 €	1 885 315,84 €

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	08
Votants	08
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Fabert MICHELY

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :